

Compte rendu de séance

Séance du 19 Février 2015

L' an 2015 et le 19 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle Area Bacchi sous la présidence de
DARDONVILLE Alain, Maire.

Présents : M. DARDONVILLE Alain, Maire, Mme POUSSE Corinne, M. LEGUET Thierry, M. JAHIER Bernard, Mme CAPLAIN Joëlle, Mme JUNCHAT Ghislaine, M. GASTECCEL Jean-Jacques, Mme OGER Colette, Mme PASSEMARD Aline (arrivée à 20h30), Mme PLISSON Sabrina, M. TARTROU Arnaud, Mme GAUCHER Céline, M. MERY Cyrille

Absents ayant donné procuration : M. DUBOIS Franck à M. DARDONVILLE Alain, M. PINTO Alexis à M. JAHIER Bernard.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 13/02/2015

Date d'affichage : 13/02/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
le : 25/02/2015

et publication ou notification
du : 25/02/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme POUSSE Corinne

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

INDEMNISATION DE SURVEILLANCE ALLOUEE AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS -
D2015-004

CIMETIERE COMMUNAL - RE AFFECTATION DES EMPLACEMENTS RELEVES - D2015-005

TERRAINS COMMUNAUX DE LA Z.A -Proposition Transports NOTIN - D2015-006

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry LEGUET pour les commissions « Événementiel », « Cadre de Vie », et « Terrain multisports »

Événementiel :

Monsieur Thierry LEGUET rappelle la soirée cabaret du samedi 11 avril 2015 au cours de laquelle la commune accueillera la troupe « Les allumettes » pour un spectacle strass et paillettes, limité à 150 personnes.

Deux formules seront proposées au public, une formule spectacle à 20 € et une formule prestige à 25 €.

Des affichettes A5 couleurs (flyers) ont été imprimées. Elles seront distribuées dans les boîtes aux lettres très prochainement et permettront aux Rebricastinois de s'inscrire. Une prochaine réunion d'organisation sera planifiée à j-30 par Monsieur Arno TARTROU.

Les devis avec la troupe des Allumettes et avec Le studio SAFRAN (son et lumières) viennent d'être acceptés.

Monsieur Thierry LEGUET rappelle aussi la tenue du Festival Rock in Rebrech' du 4 juillet 2015. L'information commence à circuler, notamment sur le net. A ce jour plus de 150 personnes se sont déjà inscrites via les réseaux sociaux pour le concert d'Elmer Foot Beat.

Cadre de vie :

La prochaine réunion aura lieu le lundi 23 février 2015 à 18h15 à la Mairie. A l'ordre du jour seront évoqués :

- l'embellissement de la commune, et la question de l'affichage aux abords des routes qui fera l'objet d'une décision de conseil après étude par la commission,
- la visite conseil de la SHOL, le 27/02,
- l'éventualité d'une formation défibrillateur semi-automatique,
- les conditions d'améliorations liées à l'utilisation de notre salle des fêtes,
- la mise en place d'un projet de jumelage.

Terrain Multisports :

Les élus poursuivent leurs auditions de présentation :

- 26 janvier (Benoit Wanner de Casal Sport) + visite du stade de Chaingy le 28/1.
- Visite du stade Agorespace de Bou le 28/1 – Présentation de Yohan Hureau initialement prévue le 12 février reportée au 25/2
- Présentation de Romain Chabrier (Sté Bourdin - dépositaire Chabal Sports) le 5/2. Visite du stade de Grizy-les-platres (95) le 26/2

A l'issue de ces présentations, les élus établiront un cahier des charges définitif du projet envisagé, et les devis seront ajustés en conséquence. Monsieur Thierry LEGUET présentera alors ses conclusions sur les propositions financières des prestataires.

Puis Monsieur le Maire donne la parole à Madame Corinne POUSSE pour le pôle « Ecole, jeunesse, Associations »

Madame Corinne POUSSE informe l'assemblée que les inscriptions des enfants nés en 2012, qui entrent en maternelle, classe de petite section, ont débuté le 16 février et se termineront le 20 février. La directrice de l'école informera la mairie de l'effectif prévisionnel de la rentrée 2015-2016, début mars.

Arrivée de Madame Aline PASSEMARD à 20h30.

Madame Corinne POUSSE précise que le deuxième conseil d'école s'est tenu ce jour même à 18h.

Le compte rendu sera formalisé et diffusé après les vacances scolaires d'hiver. Toutefois, Madame Corinne POUSSE transmet aux élus l'ordre du jour qui a été débattu :

- Retour de la classe de neige avec activité chiens de traineau très appréciée

- Point sur les TAP par la directrice du périscolaire Madame Christine LAVALL
- Communication de nouvelles dates pour les projets d'école :
- carnaval le jeudi 26 mars (thème : les animaux),
- portes ouvertes le 18 juin
- Rappel du pont de l'ascension
- Changement de la date de la kermesse : afin de ne pas pénaliser les enfants de l'école qui participent à la sortie du Cercle Condorcet prévue à la même date
- Dysfonctionnement du chauffage dans les classes de CM1 et CM2 et salles périscolaires, et eau très chaude en garderie

INDEMNISATION DE SURVEILLANCE ALLOUEE AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS

réf : D2015-004 - A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le décret du 6 Mai 1985 prévoit une indemnité pour les professeurs des écoles accompagnant des élèves en classe extérieure (verte, de neige, de mer, de découverte ...),
Le décret 2008-198 du 27 février 2008 fixe la rémunération des heures supplémentaires par les personnels enseignants pour le compte et à la demande des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que l'enseignante des CM2 a accompagné ses élèves dans le Vercors en classe de neige du 17 au 27 janvier 2015.

Elle peut prétendre à une indemnité de 11,66 € x 11 jours, soit 128,26 € qui sera mandatée à l'article 6218 du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **décide** de verser une indemnité à l'enseignante lors du séjour en classe extérieure, sur la base du décret fixant la rémunération des heures supplémentaires par les personnels enseignants pour le compte et à la demande des collectivités territoriales,

Un arrêté de M. Le Maire doit attribuer une indemnité similaire à Madame Christine LAVALL, également accompagnatrice.

CIMETIERE COMMUNAL - RE AFFECTATION DES EMPLACEMENTS RELEVES

réf : D2015-005 - A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Dans le cadre du suivi de l'exhumation administrative qui a eu lieu au cimetière communal, Monsieur le Maire en rappelle l'historique :

- la délibération du 30-01-2009 autorisant l'exhumation administrative ou la reprise de sépultures du cimetière communal de Rebréchien,
- la liste des concessions en état d'abandon arrêtée le 28-02-2009,
- l'arrêté de reprise de sépultures du 29-05-2009,
- le procès-verbal du 24-06-2010 constatant que la prestation du relevé physique des concessions à l'état d'abandon a été réalisée, que les terrains et lieux ont été remis en état,
- le plan de recollement et d'aménagement présenté par l'entreprise Elabor, validé par Monsieur le Maire le 10-03-2011.

Puis Monsieur le Maire précise que les emplacements numérotés **3 / 5 / 6 / 10 / 15 / 18 / 19 / 24 / 25 / 26 / 29 / 30 / 32** en périphérie et **40 / 44 / 45 / 46 / 48** et de **50 à 64** à l'intérieur du carré 1, sont vides de tout corps et de toute construction, et propose à l'assemblée la réaffectation de ces emplacements.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- que les dits emplacements peuvent être de nouveau concédés à la demande expresse des bénéficiaires, ou proposés par le service administratif. L'attribution administrative des emplacements nouveaux se faisant toujours dans les carrés n° 5 et 6 du nouveau cimetière (trentenaires et cinquantenaires)

TERRAINS COMMUNAUX DE LA Z.A- Proposition Transports NOTIN

réf : D2015-006 - A la majorité (pour : 9 contre : 4 abstentions : 2)

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal, la proposition des Transports NOTIN de se porter acquéreurs de terrains communaux situés derrière leur entrepôt actuel afin d'y créer une plateforme de déchargement et de disposer de surface pour la manœuvre de leurs véhicules.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de la première demande des transports NOTIN. Ceux-ci ont déjà sollicité la commune il y a quelques années. Un refus leur avait été opposé sur le motif de la sécurité pour les piétons dans le village.

Monsieur le maire présente un plan de l'implantation actuelle et de l'extension demandée par l'entreprise, soit une surface totale de 4 840 m², puis ouvre le débat à l'assemblée.

Monsieur Arnaud TARTROU, favorable à l'extension économique des Transports NOTIN, demande s'il ne serait pas possible de faire dévier la circulation vers Loury afin d'éviter le passage sous le pont de la ligne ferroviaire. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas le pouvoir d'une telle déviation ; la route étant départementale, il appartient au Conseil Général d'en fixer les règles de circulation.

Monsieur Arnaud TARTROU demande si des accidents ont eu lieu mettant en cause les camions de l'entreprise locale.

Monsieur le Maire précise que non, aucun accident n'a été à déplorer jusqu'alors, mais que des relevés de vitesse ont été demandés auprès de la gendarmerie, qui ont souligné des excès de vitesse de la part des poids lourds au sein du village.

Madame Aline PASSEMARD souhaite des précisions sur les trajets empruntés par les camions et demande si le passage près de l'abri bus des collégiens et lycéens est utilisé par les sociétés de transport. Dans la négative, elle se demande où se trouve le réel problème d'insécurité dès lors que d'autres véhicules empruntent les mêmes trajets que ceux des Transports NOTIN.

Madame Colette OGER demande si le but de l'agrandissement est d'avoir plus de camions dans l'entreprise ou simplement d'obtenir plus de place pour la flotte actuelle. Mesdames Corinne POUSSE et Joëlle CAPLAIN estiment que le but caché de la demande est sans aucun doute la croissance de l'entreprise donc l'augmentation du nombre de véhicules.

Monsieur Thierry LEGUET souhaite faire part de sa position, qui est la même que lorsque ce sujet avait été débattu en 2011, à savoir qu'il est favorable à une cession des parcelles demandées, d'autant que les terrains sollicités restent en friche, et qu'ils n'ont actuellement aucune utilité pour la commune. Cette vente rapporterait de surcroît des recettes non négligeables en cette période difficile de baisse des dotations de l'Etat. De plus, la commune n'a aucune maîtrise sur le flux de camions qui passent chaque jour sur les routes départementales de notre village.

Madame Aline PASSEMARD propose, afin de se préserver d'éventuelles nouvelles nuisances dues à l'augmentation de la flotte routière, de ne vendre qu'une partie des terrains, la moitié, afin de s'assurer que les acquéreurs ne pourront installer que la plateforme de déchargement décrite, et posséder une surface supplémentaire pour la rotation des camions.

Monsieur Bernard JAHIER précise qu'il reste sur la position défendue en 2011 et s'oppose à l'extension demandée.

Monsieur le Maire, indique que Monsieur Franck DUBOIS et lui même ne souhaitent pas augmenter le trafic de poids lourds sur la D208 et autour de la place pour des raisons de sécurité. L'apport financier résultant de cette vente ne vaut pas la tranquillité de notre village.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire soumet les différentes propositions au vote :

Les membres du conseil municipal acceptent-ils la proposition des Transport NOTIN de se porter acquéreurs de la parcelle communale :

- **OUI** à la majorité, **4 contre** Bernard JAHIER + pouvoir Alexis PINTO, Alain DARDONVILLE + pouvoir Franck DUBOIS, **2 abstentions** Mesdames Joëlle CAPLAIN et Sabrina PLISSON

Les membres du conseil municipal souhaitant vendre la parcelle, souhaitent-ils la vendre pour moitié afin d'éviter d'augmenter le trafic routier ou pour toute la surface sollicitée par les Transports NOTIN ?

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal se positionnent pour la vente de la **totalité de la parcelle** :

- **pour** : Mesdames Céline GAUCHER, Ghislaine JUNCHAT, Colette OGER, Messieurs Thierry LEGUET, Cyrille MERY.

Mesdames Aline PASSEMARD, Corinne POUSSE, Messieurs Jean-Jacques GASTECCEL, Arnaud TARTROU se positionnant sur la moitié de la parcelle sollicitée.

Enfin, Monsieur le Maire propose que le conseil municipal fixe le prix de vente au m² de ces parcelles afin de faire une proposition concrète aux Transports NOTIN.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à la majorité, 5 abstentions : Bernard JAHIER + pouvoir Alexis PINTO, Alain DARDONVILLE + pouvoir Franck DUBOIS, et Joëlle CAPLAIN, fixe le prix de vente à : **15 € / m².**

Plateforme de stockage à l'entrée du village, territoire de Loury

A la suite d'informations sur la vente du terrain de stockage de gravats de la société GABRIEL, situé sur la D8 non loin du rond point de la D2152, Monsieur le Maire a demandé une entrevue à la Mairie de Loury.

Il est prévu l'installation d'une plateforme de dépôt de céréales avant transfert vers les coopératives de Pithiviers ou de Neuville-aux-Bois. Les constructions ne devraient pas dépasser 3 mètres de hauteur, la structure devrait être paysagée.

Il reste néanmoins la pollution complémentaire du transit de tracteurs et de camions par le bourg de notre village de juin à octobre, sans parler de l'atteinte à l'environnement paysager en arrivant de la D2152.

Lors de cette entrevue, Monsieur Le Maire a évoqué la position des élus de Rebréchien sur la destination de cette plateforme, et souhaite la formaliser en la soumettant au vote des conseillers présents ce soir.

Monsieur Thierry LEGUET souhaite, à ce titre que des renseignements soient pris par rapport au périmètre autour du moulin, classé aux bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 12 voix la motion d'opposition au projet prévu sur la plateforme du rond point de la D8, et 3 abstentions, Madame Ghislaine JUNCHAT, et Messieurs Bernard JAHIER, Alexis PINTO.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur et Madame PRUDHOMME de LOURY, aux membres de l'assemblée, concernant le manque d'entretien de la tombe des 8 aviateurs morts à Rebréchien le 28 juillet 1944, dans le cimetière communal.

Le conseil prend acte, et Monsieur le Maire demandera aux employés communaux d'effectuer une remise en état du monument.

- Monsieur le Maire informe qu'il est allé porter plainte au nom de la commune pour des actes de vandalisme perpétrés récemment sur les jeux pour enfants sur le mail.

Les lattes du pont suspendu ont été brisées, l'arrête du toit arrachée, ceci quelques temps après que les cordes du pont de singe ont été brûlées. L'estimation des frais de remise en état s'élève à plus de 1 500 €.

- Madame Corinne POUSSE informe les élus qu'une réunion sur le SCOT aura lieu le 7 avril à 19h00 à Chateauneuf-sur-Loire, à l'espace Florian.

- Monsieur Cyrille MERY demande ce qu'il en est du rendez-vous prévu avec ORLIM. Monsieur le Maire répond qu'il a reçu il y a 2 jours le responsable d'Orlim, lequel attend le résultat d'un audit demandé début février avant de préciser dans quelles conditions le projet de ZAC doit se poursuivre.

Séance levée à: 21h45

Le Maire
Alain DARDONVILLE
En mairie, le 20/02/2015